



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 13 mars 2023
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
<b>BUDGET SPED - Vote du CA 2022</b>	
<b>DÉLIBÉRATION N° 2023-021</b>	Le treize mars de l'année deux mille vingt-trois à 19H00 à Luxeuil-les-Bains, Salle du Conseil Municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.
En exercice : 38	Le Conseil Communautaire nomme Bernard GIRE secrétaire de séance.
Titulaires présents : 32	
Suppléant : 1	
Pouvoirs : 4	
Absent : 1	
Nombre de votants : 36	

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	P		Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	P		Nicolas NURDIN	POUV	Éric PETITJEAN
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	P		Sébastien RICHARDOT	SUPP	Thierry MANCASSOLA
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	POUV	Joël BRICE
Roland CHAMAGNE	A		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	P		Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	P	
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

\*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

### Exposé

#### Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe Ordures ménagères de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 070-247000755-20230313-CA2023\_SPED-BF

Délibération n°2023

021

Objet

**BUDGET SPED – Vote du CA 2022**

Page 2 sur 4

\*Section de fonctionnement\*

laissant apparaître un excédent d'exploitation de : **673 121.24 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		826 642.53
Opérations de l'exercice	1 866 797.98	1 713 276.69
Totaux	1 866 797.98	2 539 919.22
<b>Résultat de clôture</b>		<b>673 121. 24</b>

Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	214 610.00	174 808.41
012 Charges de personnel	579 600.00	557 668.72
65 Autres charges gestion courante	800 000.00	795 420.81
66 Charges financières	1 840.00	716.26
67 charges exceptionnelles	7 950.00	5 028.08
68 Dotations aux provisions	15 000.00	14 276.00
042 Opérations d'ordre entre section	344 710.00	318 879.70

Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits des services	1 536 000.00	1 542 290.49
74 Subventions d'exploitation	0.00	0.00
75 Autres produits gestion courante	500.00	1.29
77 Produits exceptionnels	97 250.00	128 145.88
78 Reprises sur amortissements	10 000.00	9 827.73
013 Atténuation de charges	11 107.47	16 544.30
042 Opération d'ordre de transfert	16 500.00	16 467.00



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 070-247000755-20230313-CA2023\_SPED-BF

Berger  
Levrault

Objet

**BUDGET SPED – Vote du CA 2022**

Délibération n°2023

021

Page 3 sur 4

## Section d'investissement\*

**laissant apparaître un excédent d'investissement de : 514 233.80 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats antérieurs</i>		384 981.31
<i>Opérations de l'exercice</i>	163 912.58	326 661.78
<i>Etat des restes à réaliser</i>	33 496.71	0.00
<i>Totaux</i>	197 409.29	711 643.09
<b><i>Résultat de clôture</i></b>		<b>514 233.80</b>

### Chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
20 Immobilisations incorporelles	3 740.39	861.00
21 Immobilisations corporelles	464 925.61	140 166.06
23 Immobilisations en cours	318 544.00	4 837.41
13 Subventions d'investissement	0.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	46 000.00	35 077.82
040 Opération d'ordre entre sections	16 500.00	16 467.00
041 Opérations patrimoniales	2 000.00	0.00

### Chapitres recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
10 Dotations fonds divers réserves	45 018.69	7 782.08
13 Subventions d'investissement	0.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	75 000.00	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	344 710.00	318 879.70
041 Opérations patrimoniales	2 000.00	0.00



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 070-247000755-20230313-CA2023\_SPED-BF

Berger  
Levrault

Objet

**BUDGET SPED – Vote du CA 2022**

Délibération n°2023

021

Page 4 sur 4

## Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Communautaire

- APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget annexe SPED
- ARRETE le Compte Administratif 2022 du Budget annexe SPED définitivement comme exposé ci-dessus

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du président est débattu, le conseil Communautaire élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

  
Le Président

Jacques DESHAYES

